

— Demandes de dossiers : Gratuit / disponible sur internet

— Instruction demande initiale (première demande) *

	Montant HT	Montant TTC
règlement par le certifié	83,33 €	100,00 €
OU règlement par l'employeur	100,00 €	120,00 €

— Cotisation annuelle

Droit fixe	75 € HT	+33 € HT par certification validée par l'Opqtecc + TVA au taux en vigueur (20 %)
------------	---------	---

— Demande d'extension de certifications *

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications supplémentaires		
règlement par le certifié	62,50 €	75,00 €
OU règlement par l'employeur	75,00 €	90,00 €
à partir de 3 certifications supplémentaires		
règlement par le certifié	91,67 €	110,00€
OU règlement par l'employeur	110,00 €	132,00 €

— Demande pour l'obtention de mention(s) nécessitant une instruction de pièces techniques :

	Montant HT	Montant TTC
Frais d'instruction pour l'obtention de mention(s) UNIQUEMENT lorsqu'une instruction de pièces techniques est nécessaire => voir fiche descriptive de mention(s)	75,00 €	90,00 €
<i>Nota : Gratuit dans le cas de la transmission d'une attestation de formation (Droit à titre accessoire, Développement Durable, ...), d'une attestation de l'employeur.</i>		

— Dossiers de renouvellement des certifications (tous les 4 ans) * / **

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications		
règlement par le certifié	91,67 €	110,00 €
OU règlement par l'employeur	110,00 €	132,00 €
à partir de 3 certifications		
règlement par le certifié	116,67 €	140,00 €
OU règlement par l'employeur	140,00 €	168,00 €

* Les frais d'instruction de dossiers ne sont pas remboursés en cas de refus.

** Les cotisations annuelles perçues, ainsi que les certifications non validées lors du renouvellement quadriennal, ne sont pas remboursées par l'OPQTECC.